

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 25 février 2026

DS26-009
26CHAL01 Marché d'Études Géotechniques à
Salornay-sur-Guye et Chatenoy le Royal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2122-22,
Vu le Code de la Commande Publique notamment les articles L2123-1 et suivants,
Vu les statuts du SYDESL,
Vu la délibération n° CS 20-035 du 16 octobre 2020 de délégation de pouvoir du Comité au Président,
Considérant la consultation lancée selon une procédure adaptée, au moyen d'une lettre de consultation valant règlement de consultation, adressée à trois opérateurs économiques le 12 février 2026 avec une date limite de remise des offres fixée au 24 février 2026 à 12h00,
Considérant les trois offres reçues,
Considérant le rapport d'analyse des offres,
Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle du soumissionnaire SOCNA Sol,

DECIDE

Article 1^{er} D'attribuer le marché 26CHAL01 Études géotechnique – Lot 1 Salornay-sur-Guye et Lot 2 Châtenoy le Royal au soumissionnaire SOCNA Sol 8 Avenue Albert BICHOT – Zac Les Cerisières-21200 BEAUNE N° SIRET 87758892100032 , pour un montant de 11 700 euros hors taxe.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité .

Le Président,